

Initiatives ministérielles

près de 20 p. 100 du PIB et qu'il était donc impérieux de réagir.

Les États-Unis sont donc confrontés à une énorme tâche s'ils veulent réduire le pourcentage du PIB que représentent les coûts des services de santé et, à côté de cela, ils reconnaissent qu'il y a entre 35 et 40 millions d'Américains qui n'ont aucune forme d'assurance-maladie. Au Canada, nous avons un régime universel et nous tenons à le maintenir tel quel.

• (1050)

Nous allons donc unir nos efforts à ceux des provinces pour essayer de voir comment empêcher les coûts d'augmenter, afin de nous permettre d'offrir les meilleurs soins possibles de la manière la plus efficace et efficiente possible. Les ministres de la Santé et des Finances des deux paliers de gouvernement ont tenu une réunion très fructueuse en cette matière. Il est clair que nous allons collaborer avec le secteur des soins de santé, car ce dernier a lui aussi des recommandations et des points de vue fort importants à faire valoir en ce domaine.

En guise de conclusion, je dirai que nous faisons bon accueil au plan économique réaliste établi par le président. À bien des égards, ce plan oriente l'économie américaine dans la même direction que nous avons imprimée à notre économie. Comme je l'ai observé au début de mon discours, plusieurs indicateurs nous signalent sans l'ombre d'un doute que le plan donne des résultats. En effet, nous sommes en train de sortir d'une récession très tenace. La récession n'est certes pas terminée dans d'autres pays, mais l'économie est repartie.

Nous espérons que le plan économique dévoilé par M. Clinton hier soir va favoriser la tendance vers la croissance économique et la création d'emplois aux États-Unis et que l'économie nord-américaine s'en trouvera du même coup renforcée.

Nous croyons fermement que l'économie canadienne progressera au même rythme que l'économie américaine, parce que nous avons établi les bases essentielles, nous avons pris les décisions déchirantes et nous avons réalisé les réformes structurelles qui s'imposaient: la réforme de la fiscalité, la libéralisation des échanges, l'établissement d'un régime fiscal plus équitable, des investissements dans les ressources humaines par le perfectionnement et le recyclage et des investissements accrus dans la R-D. Toutes ces mesures commencent à porter fruit sous forme de coûts de production et de main-d'oeuvre réduits ainsi que d'une hausse de la productivité et de la compétitivité de nos industries.

Ce sont des signes encourageants, mais nous sommes toujours aux prises avec un déficit et une dette qui hypothèquent l'avenir du pays, et nous devons nous en

occuper. C'est précisément le but de ce projet de loi. J'exhorte donc nos vis-à-vis à reconnaître la gravité de la situation et à nous aider à y remédier, comme le réclament les Canadiens.

M. Maurizio Bevilacqua (York-Nord): Madame la Présidente, j'interviens aujourd'hui sur une question extrêmement importante pour des millions de Canadiens. Les modifications à la Loi sur l'assurance-chômage figurant dans le projet de loi C-113 auront de graves répercussions pour un grand nombre de Canadiens. Il est très important que nous en discutions à la Chambre.

Si le projet de loi C-113 est adopté, les gens qui quittent leur emploi sans avoir ce que le gouvernement considère une justification ou qui sont licenciés pour mauvaise conduite ne seront pas admissibles à des prestations d'assurance-chômage. Cette modification est extrêmement importante. On dit à tout Canadien qui occupe un poste difficile ou qui a des conditions de travail injustes qu'il doit prendre garde, car s'il quitte son emploi ou s'il est licencié, il devra prouver qu'il mérite des prestations d'assurance-chômage.

Le projet de loi C-113 dit à tout Canadien qui se trouve dans cette situation qu'il est coupable jusqu'à preuve du contraire. Le fardeau de la preuve incombe désormais au prestataire qui est souvent une personne placée dans une situation extrêmement délicate. C'est injuste et c'est la principale raison pour laquelle le projet de loi C-105—prédécesseur honni du projet de loi C-113—soulevé un tel tollé.

Le projet de loi C-113 est une tentative du gouvernement pour parer les attaques venant de toutes parts, notamment de son propre caucus. Étant donné qu'il a été placé quotidiennement dans l'embarras à la Chambre et que le ministre défendait de façon très maladroite son projet de loi, le gouvernement n'a pas eu le choix que de faire marche arrière d'un air penaud dans l'espoir de reprendre la lutte à une autre occasion.

C'est pour cela que nous sommes saisis du projet de loi C-113, qui reprend fondamentalement le projet de loi C-105 en termes plus voilés. Il s'agit là d'une tactique de relations publiques. On présente les modifications mineures apportées au projet de loi C-113 comme de grandes concessions. Cependant, le ministre de l'Emploi a précisé clairement qu'il n'était pas question de faire des compromis sur le fond du projet de loi C-105, que vise à punir ceux qui quittent volontairement leur emploi.

Par le projet de loi C-113, on veut apporter des modifications constructives et éclaircir la situation des gens qui acceptent de prendre une préretraite. On étend la définition du terme «justification» et on essaie d'être plus sensible aux problèmes de harcèlement sexuel.